

BFT FRANCE FUTUR ISR



REPUBLIQUE FRANCAISE



Investir en actions de petites et moyennes entreprises françaises au cœur de la relance de l'économie.



> SICAV de droit français

> UCITS / Directive OPCVM IV : oui

> Classification SFDR : Article 8

SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation » : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.

> Durée minimum de placement recommandée 5 ans

> Indicateur de risques



A risque plus faible

A risque plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

BFT FRANCE FUTUR ISR

Investir en actions de petites et moyennes entreprises françaises au cœur de la relance de l'économie.



OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

L'objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une **performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small** (dividendes nets réinvestis) tout en **respectant une approche responsable** en intégrant des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et en ciblant **un niveau d'émission carbone inférieur en permanence de 30% à celui de son univers d'investissement**.

L'**univers d'investissement** de BFT France Futur ISR est composé **d'actions françaises de petites et moyennes capitalisations**. La gestion peut également sélectionner des titres d'entreprises de plus grande capitalisation.

La sélection de valeurs est au cœur de notre approche : au sein de l'univers d'investissement, le gérant identifie **les sociétés innovantes, leaders** sur des expertises de niche amenées à se développer, qui bénéficient d'un avantage concurrentiel fort et d'une équipe de management de qualité.

Cette sélection se fait notamment au travers **de rencontres régulières avec le management des entreprises** afin de bien comprendre la stratégie mise en place et son exécution.

POURQUOI INVESTIR

Pour les valeurs françaises : les sociétés en portefeuille sont au cœur de nos économies régionales. Le marché français permet d'investir sur des entreprises de qualité et présentes sur l'ensemble des secteurs d'activité.

BFT France Futur ISR a obtenu le Label Relance le 22 octobre 2020. Ce label permet d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance post crise sanitaire.

BFT France Futur ISR bénéficie aussi du Label ISR.

Pour notre approche responsable et la thématique carbone nous privilégions les entreprises leaders au sein de leur secteur d'activité selon une **approche best-in-class** qui prend en compte les critères ESG dans la conduite de leur activité. Nous veillons à ce que la note ESG moyenne du fonds soit supérieure à celle de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs en intégrant un objectif de **réduction de l'empreinte carbone du portefeuille** qui doit en permanence être inférieure de 30% à l'empreinte carbone de son univers d'investissement. Au minimum, 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone.

Pour notre approche de gestion « GARP » (Growth at A Reasonable Price ou « croissance à prix raisonnable ») qui consiste à équilibrer dans la sélection de titres les critères liés à la valorisation et ceux liés à la croissance de chaque entreprise.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions : Les marchés actions peuvent présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse ; en cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

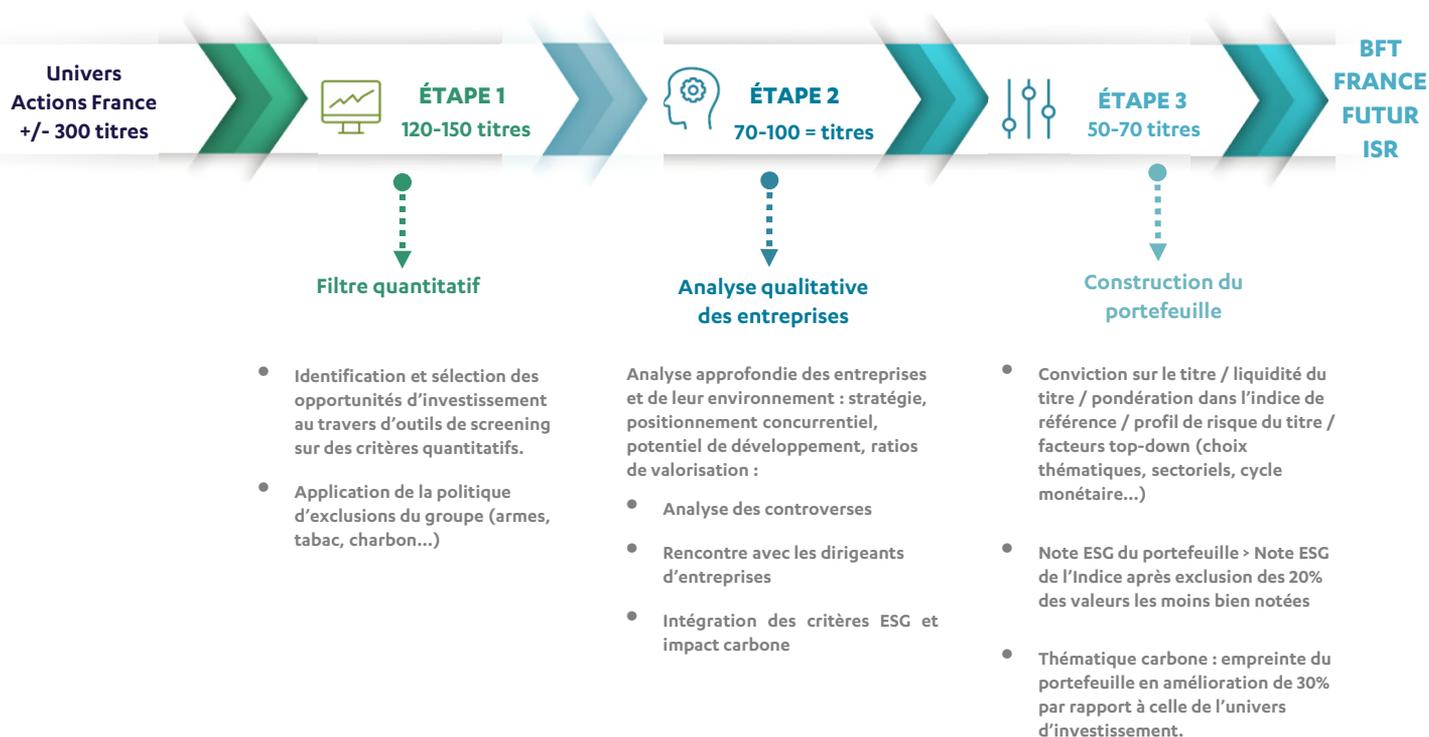
Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations : L'OPCVM est exposé à des titres de petites et moyennes capitalisations qui, du fait de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques de

volatilité plus importants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

Risque de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés et prospectus)

Un processus d'investissement en 3 étapes



LE LABEL RELANCE

Créé par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en septembre 2020, le label « Relance » vise à renforcer le potentiel de financement des entreprises françaises en privilégiant les plus petites sociétés.

Ce plan de relance s'articule autour de trois priorités :

- > La transition écologique ;
- > La compétitivité des entreprises ;
- > La cohésion sociale et territoriale.

Son objectif est de flécher et de mobiliser l'épargne des Français épargnants et investisseurs professionnels vers les besoins de financement à long terme des entreprises françaises pour les soutenir et les accompagner vers le chemin de la croissance post crise sanitaire.



BFT France Futur ISR respecte les règles d'investissement du régime n° 1 du label « Relance » qui sont les suivantes :

- au minimum 30 % de l'actif du FCP doit être investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- au minimum 10 % de l'actif du FCP doit être investi dans des instruments de fonds propres, de TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.
- Avoir un engagement environnemental significatif (couverture > 90%)

CARACTÉRISTIQUES

	PART P	PART I	PART I2
Codes ISIN	Part P-C : FR0010340612 Part P-D : FR0010340620	Part I-C : FR0011036912	Part I2-C : FR0013314259
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs plus particulièrement destinés aux entreprises, associations et distributeurs	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinés aux investisseurs institutionnels	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinés aux investisseurs institutionnels
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (C/D) Capitalisation et/ou Distribution		
Classification AMF	Actions françaises		
Devise de référence	EUR		
Date de création	19/07/1988	18/12/2012	22/02/2018
Objectif de gestion / Performance	L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement		
Dépositaire	CACEIS Bank France		
Valorisation des ordres	Quotidienne		
Centralisation et exécution des ordres	Centralisation chaque jour avant 12h00, exécution sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.		
Valeur liquidative d'origine	152,42 euros	1 000 000 euros	1 000 000 euros
Souscription initiale et suivantes	1 millième d'action / 1 millième d'action	250 000 € / 1 millième d'action	30 000 000 € / 1 millième d'action
Commission de souscription non acquise à l'OPC	3,00% maximum jusqu'à 100.000 € 1,5 % au-delà de 100.000 €	Néant	Néant
Frais de gestion maximum	1,80 % TTC maximum	0,90 % TTC maximum	0,55 % TTC maximum
Commissions de surperformance¹	20% annuels de la performance au-delà de celle du CAC Mid & Small		

¹ Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.

L'ÉQUIPE DE GESTION



Fabrice Masson
Gérant du fonds



Lucas Gonon
Co-gérant du fonds



Jean-Marc NAVARRE
Directeur du Développement
01 76 33 71 03

CONTACT

AVERTISSEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (« DIC ») du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire agréée par l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site www.bft-im.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Achevé de rédiger le 31/10/2023.